

La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

Déclaration du groupe de l'Agriculture

Le CESE ne peut que se féliciter d'être désormais saisi par le gouvernement sur des questions de première importance pour le pays.

Nous sommes très satisfaits que cet avis soit l'occasion pour le CESE de réaffirmer son attachement à quelques grands principes essentiels qui fondent notre protection sociale et particulièrement celui de l'universalité d'accès à la santé. Il suppose notamment de remédier aux inégalités territoriales en matière de répartition des professionnels de santé.

Plus généralement - malgré l'urgence dans laquelle nous avons travaillé les éléments de diagnostic qui ressortent de ce texte assez compact pointent bien les thèmes nécessitant de réels progrès et conduisent à des préconisations pertinentes.

On peut citer, par exemple, l'optimisation du parcours de soins dont une des personnalités auditionnées a bien montré combien nous pouvions espérer de gains, à la fois en termes d'économies pour la sécurité sociale et en termes de santé pour les patients. On peut également citer l'amélioration de la prévention, un sujet sur lequel la Mutualité sociale agricole est très investie. Il aurait d'ailleurs éventuellement mérité des développements plus importants, compte tenu des avancées que l'on peut en espérer en termes de santé publique. Mais notre section pourra le faire avec plus d'opportunité encore et en disposant de plus de temps dans le cadre de la saisine confiée au Professeur Etienne.

Nous étions particulièrement attendus par le Premier ministre sur la question des modalités de financement pérenne d'un système devenu depuis longtemps déficitaire, la situation des régimes de base dans le champ de la maladie étant évidemment en première ligne.

Il faut bien avouer que la section a rencontré quelques difficultés pour formuler des préconisations consensuelles dans ce domaine ; toutefois les écueils ont pu être contournés grâce à la science consommée du compromis dont a fait preuve notre rapporteur. Nous sommes ainsi parvenus à indiquer des pistes que les uns et les autres ont affirmé vouloir explorer plus en profondeur ultérieurement.

Le groupe de l'agriculture considère que l'une de ces pistes, qui consiste à instaurer une part de TVA supplémentaire dont le produit serait consacré au financement de la protection maladie, a vocation à déboucher sur une mise en oeuvre rapide. L'une des hypothèses évoquées dans l'avis portant sur une augmentation du taux normal de 19,6 % permettrait à notre sens de minimiser l'impact de la mesure sur le niveau de vie des foyers les plus modestes, un impact que certains de mes collègues craignent, non sans légitimité.

Par ailleurs, nous avons apprécié que des conditions explicites soient posées à un réexamen des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient certains secteurs ou

certain types d'emplois. Cette piste, qui pourrait également procurer à terme des recettes supplémentaires à l'assurance maladie, ne doit pas conduire en effet à remettre en cause la compétitivité de secteurs très exposés à la concurrence internationale.

Il aurait également été souhaitable que nous puissions évoquer dans notre avis de déplacer le financement des prestations universelles vers un financement universel. C'est, semble-t-il, la bonne réforme pour les indépendants et pour la compétitivité.

Nous nous réjouissons qu'aient été prises en compte nos remarques et que soit introduit dans le texte un point d'éclaircissement concernant la double nature - structurelle d'une part et conjoncturelle de l'autre - du déficit de l'assurance maladie.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.